

Convention de financement

Annexe 2

Caractéristiques de l'opération : coût, fonctionnalités

FICHE OPÉRATION « phase émergence » / « phase opérationnelle »

Le présent document est établi afin de partager, entre maître d'ouvrage et co-financeur(s), les hypothèses formulées pour l'opération et les risques afférents, ainsi que de formaliser les objectifs et les principales caractéristiques notamment fonctionnelles de l'opération d'investissement objet de la présente convention de financement réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau.

Intitulé de l'opération : doublement du pont-rail établi au Pk 134+920 à Saint Louis de la ligne IF 115 000

Éléments de gouvernance :

3 échanges techniques entre les services techniques du Département du Haut-Rhin et la MOA SNCF Réseau de la Direction Territoriale Grand Est lors de l'élaboration du programme de la phase études préliminaires.

Une réunion de présentation des études avant-projet a eu lieu le 4 janvier 2022 auprès de la Collectivité européenne d'Alsace.

Éléments de programme ¹:

Les études projet concernent la réalisation du doublement du pont-rail établi au Pk 134+920 de la ligne IF 115 000 de Strasbourg-Ville à Bâle, préalable nécessaire pour permettre la transformation de la RD105 en un boulevard urbain à 2x2 voies.

La **description de la situation de référence** La ligne ferroviaire IF115 000 reliant Strasbourg-Ville à Bâle franchit la RD105 à l'ouest de Saint-Louis par l'intermédiaire de deux ouvrages du type « pont-rail », respectivement établis aux Pk 134+903 et 134+920 de la ligne.

Les fonctionnalités principales :

La solution finalement retenue et déposée auprès des services de l'État consiste à transformer la RD105 en boulevard urbain à deux fois deux voies, équipé de carrefours à feux intelligents permettant une meilleure gestion du trafic en temps réel et la gestion des modes doux.

La mise en œuvre de telles dispositions nécessite toutefois le doublement du pont-rail établi au franchissement des voies ferrées, avec reconfiguration corrélative des espaces et des fonctionnalités :

- Reconfiguration - côté Nord - du Pra existant (OD=6,00m) établi au km 134+903 en un ouvrage réservé aux piétons et cycles,
- Maintien des caractéristiques actuelles du Pra existant (OD=10,00m) établi au km 134+920, mais inversion du sens de circulation (sens St-Louis/Autoroute),
- Création - côté Sud - d'un nouvel ouvrage accolé à l'OA existant pour permettre le passage de 2 nouvelles voies de circulation (sens Autoroute /St-Louis).

La **solution de référence** retenue en phase AVP est la suivante :

Parallèle à celui de l'ouvrage existant, l'axe du pont-rail projeté sera implanté à 14m au-delà de celui de l'ouvrage existant c'est-à-dire aux environs du Pk 134+934.

Les caractéristiques principales de l'ouvrage projeté seront :

- Typologie : pont cadre en béton armé préfabriqué en trois tronçons
- PK axe : 134+934
- Ouverture droite : 8.50 m (deux voies de 3,25 m et deux trottoirs)
- Hauteur libre : 4.50 m requis, avec un corps de chaussée de 80 cm

- Hauteur brute : 5,77m entre traverses prenant en compte 4,50 de HL, 80cm de corps de chaussée, une marge pour tenir compte du pentage de la chaussée, une revanche d'entretien pour application en intrados ou sur la chaussée de toutes les nouvelles couches de matières utiles à la vie de l'ouvrage
- Biais : 100 grades
- Niveau de fondation : 248.175 m NGF
- Niveau intrados traverse supérieure : 254.745 m NGF

L'ensemble du projet et les travaux connexes est décrit dans la notice AVP annexé au présent document.

Conditions de réalisation :

- Les études projet seront réalisées fin 2022 jusqu'au 2ème trimestre 2023.
- La rédaction des cahiers des charges pour les appels d'offres débutera dès le second semestre 2023
- Les interceptions ferroviaires ont été prises afin de réaliser les travaux durant le second semestre 2024 et durant l'année 2025.

La principale contrainte impactant les travaux est le maintien d'au moins deux voies ferrées en circulation.

Les travaux ont donc été planifiés en fonction des voies : V1bis et V1 d'une part, V2 et V2bis d'autre part.

En conséquence, de multiples interruptions de circulation plus ou moins longues seront nécessaires qui sont :

- 96h de coupure sur V1 +V2 + V2bis du 11/01 au 14/01 inclus. ITC pour ripage cadre sous voies 2 et 2bis.
- 96h de coupure sur V1 +V2 + V2bis du 18/01 au 21/01 inclus. ITC de secours pour ripage cadre sous voies 2 et 2bis
- 72h de coupure sur V1bis + V1 +V2 du 01/02 au 03/02 inclus. ITC pour ripage cadre sous voies 1 et 1bis.
- 72h de coupure sur V1bis + V1 +V2 du 08/02 au 10/02 inclus. ITC de secours pour ripage cadre sous voies 1 et 1bis.

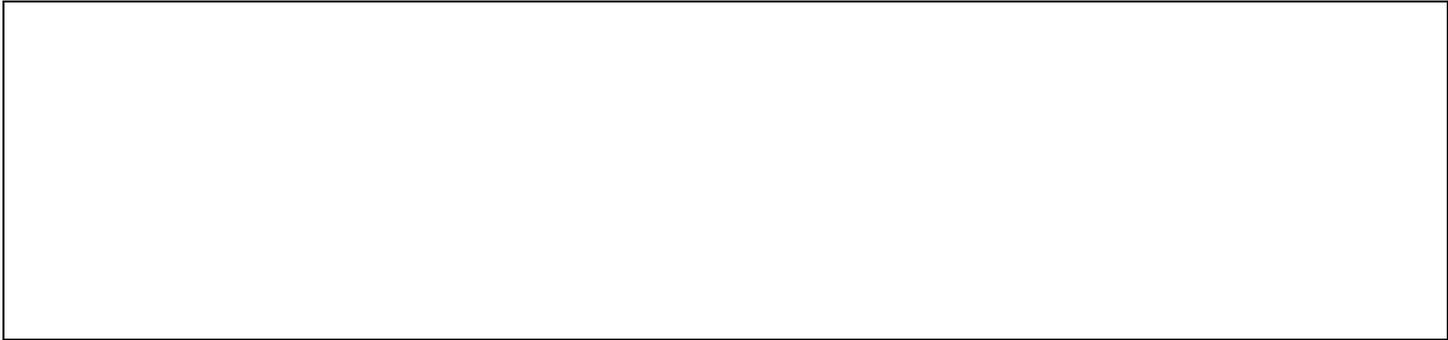
Éléments financiers :

Le coût de l'opération est évalué à 13 226 804 € HT aux conditions économiques de 06/2018 et se décompose de la façon suivante :

C.E. 06/2018 € hors taxes	EP	AVP	PRO/REA	Total CPPR
Indemnités et maîtrise foncière				
Travaux et fournitures			9 233 730	9 233 730
Provision pour risques			1 579 349	1 579 349
MOE	74 772	289 942	1 636 259	2 000 973
MOA	3 606	146 109	263 037	412 752
TOTAL k€ C.E. 06/2018	78 378	436 051	12 712 375	13 226 804
TOTAL k€ courants	79 885	462 553	17 159 009	17 701 447

Hypothèses d'indexation prises pour aboutir au montant du besoin de financement en euros courants

Date prévisionnelle de fin de réalisation	2024/2025
Indice(s) représentatif(s) (TP01, ING)	
Dernier(s) indice(s) - connu(s)	Janvier 2022 TP01 119,9 ING 124,3
Taux prévisionnel au-delà du dernier indice connu pour l'indice Ing: 6% pour 2022 et 4,5% pour 2023 et 2% au-delà. et pour l'indice TP01 : 11% pour 2022 , 8% pour 2023 et 3% au-delà	Détails : Coût Phase Projet : 762 216€ courants Coût Phase Réalisation : 16 396 793€ courants



Convention de financement

Annexe 3

Calendrier révisable des appels de fonds,
domiciliation de la facturation et délais

Échéancier prévisionnel des appels de fonds

	Signature	Juin 2023	Juin 2024	Juin 2025	Décembre 2025	>2025
Appels de fonds prévisionnels	18%	22%	30%	10%	15%	5%
Montants HT	3 088 622 €	3 774 982 €	5 147 703 €	1 715 901 €	2 573 851 €	857 950 €

Domiciliation de la facturation

Les factures d'appels de fonds sont adressées à la Collectivité européenne d'Alsace selon les modalités suivantes (*) :

Transmission des factures par courrier postal

Service en charge de la gestion des factures :

Rue :

Code postal et ville :

Nr téléphone :

Transmission des factures par courrier électronique

Prénom :

Nom :

Adresse électronique :

Nr téléphone :

Transmission des factures par le portail Chorus Pro avec numéro d'engagement juridique

Code service exécutant : 30

Numéro SIRET : 200 094 332 00018

Numéro engagement juridique :

Nr téléphone :

Transmission des factures par le portail Chorus Pro sans numéro d'engagement juridique

Code service exécutant :

Numéro SIRET :

Nr téléphone :

(*) cocher et compléter les informations pour une des options proposées

Si les informations ci-dessus ne sont complétées par le financeur au moment de la signature de la présente convention de financement, SNCF Réseau adressera les factures d'appels de fonds à l'adresse postale connue du financeur sans que cela ne puisse l'exonérer de régler lesdites factures dans les conditions précisées à l'article 8.2 des conditions générales jointes en annexe 1.

Service en charge de la facturation à SNCF Réseau :

Direction Générale Finances Achats – Unités Credit Management

15-17 rue Jean-Philippe Rameau CS 80001 – 93418 La Plaine Saint-Denis Cedex

L'adresse électronique du gestionnaire financier sera communiquée lors du premier appel de fonds.

	N° SIRET	N° TVA intracommunautaire
La Collectivité Européenne d'Alsace	200 094 332 00018	FR 68 22 68 000 19
SNCF Réseau	412 280 737 20375	FR 73 412 280 737

